



Publication prématurée des programmes de Terminale

L'APPEP constate que les programmes de philosophie, d'HLP et d'EMC pour les classes terminales ont été publiés au BO du 25 juillet 2019¹.

Elle prend acte de la réintroduction de la notion de conscience dans le programme de philosophie de terminale générale, mais regrette que le nombre de notions passe de seize à dix-sept.

Elle regrette également qu'aucune notion liée à la subjectivité et l'éthique ne figure au programme de la terminale technologique.

L'APPEP déplore surtout que le ministère soit resté sourd à sa demande de ne pas précipiter la publication de programmes de philosophie à la structure obscure et confuse², et sur lesquels la profession n'a pas été consultée.

Elle se félicite cependant de l'ajout de «La charte de la laïcité» parmi les objets d'enseignement possibles du premier axe dans le programme d'EMC.³

Elle continue de penser que le programme d'HLP est inadéquat⁴.

L'APPEP demande donc une nouvelle fois au ministère d'organiser des discussions sur les programmes, les épreuves et les sujets avec l'ensemble de la profession dans toutes les académies, et de ne pas considérer cette publication prématurée comme définitive.

Paris, le 27 juillet 2019

¹ https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=39051

² <http://www.appep.net/communique-sur-les-projets-de-programmes-presentes-par-la-dgesco/>

³ <http://www.appep.net/communique-sur-le-projet-de-programme-demc-pour-la-terminale/>

⁴ <http://www.appep.net/category/hlp/>